

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la susdite municipalité, qu'il y aura séance **ordinaire** du conseil municipal le lundi **4 mars 2019** à 20 heures à la Mairie, 7 rue du Dr-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets :

La demande de dérogation mineure vise à régulariser l'implantation du garage isolé existant situé à 5.24 mètres de la limite de propriété avant alors que le règlement exige que le bâtiment soit à un minimum de 7.5 mètres de la ligne avant du lot, soit une dérogation de 2.26 mètres.

Identification du site concerné:

L'immeuble est situé sur le lot 3 572 806 du cadastre officiel du Québec et est situé au 19, rue de l'île Majeau à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété M. Christian Lapointe.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan ce 15^{ème} jour du mois de février 2019.

(original signé)

Nicole Renaud

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim